



## **Assemblée Générale de l'ACRENA**

**Lundi 21 Novembre 2011 à 17h45**

**Hôtel de Ville du Pecq**

*Présents ou représentés : 29*

*Quorum : 21*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut commencer*

Alain GOURNAC, Président de l'ACRENA, souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants des communes présents.

Il rappelle l'objectif de l'association qui est d'œuvrer afin de réduire les nuisances sonores subies par les populations survolées. Le relèvement d'altitude de 300 mètres des avions à l'approche des aéroports parisiens est une première victoire importante.

Il rappelle que l'ACRENA, soutenue par des motions de villes adhérentes, s'est prononcée contre le projet soumis à enquête publique, qui concentrait des survols trop importants au-dessus du Conflanais, alors même que les nuisances sonores émanant du survol aérien sont déjà importantes dans ce secteur.

Il souligne que le combat mené par l'ACRENA n'est pas terminé, et qu'à présent l'ACRENA sera très attentive à la progression de la mise en place de la descente en profil continue.

### **INTERVENTION DE CAMILLE BALANCON - CABINET IMPEDANCE-PRESENTANT LES RESULTATS DE L'ETUDE ACOUSTIQUE MENEES A L'ETE 2011 POUR LE COMPTE DE L'ACRENA**

>> voir annexe n°1 : résultats des mesures constatées à Chambourcy, Montesson et Conflans-Ste-Honorine, et comparaison avec les campagnes précédentes.

Jean-François BEL, Maire de Montesson rappelle que sa commune est particulièrement gênée par le survol à l'approche de l'aéroport du Bourget ; il est précisé que les vols à l'approche du Bourget ont été également relevés de 300 mètres, passant de 600 à 900 mètres d'altitude.

## **INTERVENTION DE GEOFFROY VILLE CHEF DE LA MISSION ENVIRONNEMENT DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

>> voir annexe n°2 : Nouveautés sur les trajectoires aériennes

-Jean-François BEL, Maire de Montesson indique qu'il était présent en tant que représentant du Conseil général des Yvelines, à la commission consultative de l'environnement de Roissy-Charles de Gaulle, avec Philippe ESNOL, Sénateur-Maire de Conflans-Sainte-Honorine qui représentait l'ACRENA le 9 juin. Lors de cette réunion, ils ont tous deux voté en faveur du relèvement d'altitude pour la configuration face à l'Ouest. Lors de la réunion du 12 juillet, où Philippe ESNOL n'était pas présent, Jean-François BEL a voté contre le relèvement d'altitude proposé (1<sup>er</sup> projet). En effet, selon lui, le relèvement d'altitude de 300 mètres est artificiel et il aurait préféré que ce soit la descente en profil continu qui soit mise en place en priorité.

-Geoffroy VILLE précise que cette question nécessite des accords internationaux, et ne concerne pas uniquement les aéroports français. Cela explique que la descente en profil continu soit beaucoup plus complexe à mettre en œuvre.

- Jean-François BEL, Maire de Montesson expose à ses collègues les modalités du réseau RUMEUR, mis en place par BruitParif, qui est constitué de stations mesurant les niveaux de bruits instantanés et les pics de bruit d'origine aérienne. C'est un outil qui peut être utilisé dans notre observation des nuisances aériennes.

-Alain GOURNAC, Président de l'ACRENA souligne que l'étude présentée par Camille BALANCON va être renouvelée d'ici quelques mois, afin d'obtenir une comparaison précise suite aux relèvements. Il rappelle que la descente en profil continu est notre prochain combat que nous mènerons de la même manière que le relèvement d'altitude.

-Franck BARRAUD, Maire-adjoint de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine souhaite rappeler que l'ACRENA s'était dans un 1<sup>er</sup> temps prononcé contre le premier projet de relèvement d'altitude qui avait été présenté lors de la réunion du 17 décembre dernier en mairie du Pecq. Il tient à souligner que ce projet qui vient d'être mis en œuvre n'a pas été soumis à enquête publique, ce qui est contraire aux textes en vigueur. Il souhaite également confirmer que depuis la mise en place effective du relèvement, la situation ne s'est pas améliorée, au contraire, elle s'est fortement dégradée, particulièrement vers 4-5 heures du matin, empêchant les riverains d'avoir une nuit de sommeil complète. Il appuie ses affirmations sur les enregistrements des stations de mesures du réseau Bruitparif et demande que l'ACRENA diligente un cabinet d'études pour analyser les données recueillies par ces stations de mesures, sur une plus longue période que cela ne se fait actuellement avec le cabinet Impédance.

Franck BARRAUD demande aux membres de l'ACRENA de prendre position contre les vols de nuit entre 22 heures et 7 heures du matin et de travailler en lien avec les associations de riverains comme cela se pratique dans le Val d'Oise.

-Alain GOURNAC, Président de l'ACRENA s'oppose fermement à la première affirmation soutenue par Franck BARRAUD et précise qu'à l'issue de cette réunion, un courrier a été adressé à la DGAC afin d'obtenir des précisions sur ce premier projet (courrier du 20 décembre 2010); en aucun cas, l'ACRENA s'est opposé à ce projet.

Il rappelle aux membres présents que l'ACRENA est une association de communes, une association d'élus et qui ne se positionnera pas en adversaire de l'avion.

L'importance économique de l'activité aéroportuaire est essentielle pour notre pays, pour sa compétitivité et il est impensable pour Alain GOURNAC de suivre les demandes formulées par Franck BARRAUD. Il s'engage, par contre, à poursuivre le combat pour mener à bien la descente progressive sur les aéroports parisiens.

-Patrick LOISEL, Maire de Feucherolles approuve les propos d'Alain GOURNAC. Il précise que Martine BRASSEUR, conseillère municipale de sa commune, et pilote de ligne lui a fait part d'une « grève du zèle » de la part des contrôleurs aériens, ce qui perturbe la mise en place effectif du relèvement d'altitude. Elle lui a également confirmé que les nuisances aériennes diminueraient de moitié grâce au relèvement d'altitude.

-Geoffroy VILLE tient à rectifier les propos de Patrick LOISEL, en précisant qu'il ne s'agit pas de « grève de zèle » mais qu'il y a actuellement une régulation de protection pour la prise en main du dispositif à certaines heures de la journée.

-Daniel LEVEL, Maire de Fourqueux, assure de son soutien Alain GOURNAC et rappelle l'importance de la dimension emploi dans l'activité de nos aéroports.

-Michel PONS, Maire-adjoint de Villennes sur Seine, affirme qu'il faut faire preuve de patriotisme économique, et ne pas menacer l'activité économique de nos aéroports.

-Jean-François BEL a comme première impression depuis jeudi dernier une diminution des nuisances sonores engendrées par le survol aérien de sa commune. Mais il précise qu'il serait sans doute souhaitable d'attendre une stabilisation de la situation aérienne à la suite de ce relèvement, pour effectuer des mesures. Il rappelle qu'à l'origine du projet, on avait évoqué la suppression des vols de nuit et un possible relèvement au-delà de 2000 mètres d'altitude ; Alain GOURNAC s'étonne que des altitudes si hautes aient été mentionnées, mais surtout réaffirme qu'il n'a jamais été envisagé de fermer Roissy la nuit, que le trafic aérien de fret comme l'aéropostale est progressivement remplacé par des TGV, mais surtout qu'aucun créneau n'est réattribué après son abandon par l'exploitant.

## **COMPTE-RENDU MORAL**

### **ACTIONS REALISEES PAR L'ACRENA PENDANT L'ANNEE 2010/2011**

#### **❖ Création d'un document de communication présentant l'action de l'ACRENA**

Lors de la dernière Assemblée Générale, il avait été décidé de créer un document de communication présentant l'action de l'ACRENA. Le document a été réalisé par la société Iro&Co sous une version numérique. Il a été envoyé à toutes les communes adhérentes par mail, afin d'être intégré à leur site Internet.

A cette occasion, un nouveau logo a été réalisé pour identifier l'association.

#### **❖ Réponses apportées aux courriers émanant des habitants des communes membres**

- Juin 2010 : un habitant de Sartrouville se plaint de survols bruyants accentués depuis le mois de janvier. En réponse, la DGAC précise que les survols évoqués concernent essentiellement les arrivées à l'approche du Bourget ; cependant le nombre de survols ou leur fréquence n'ont pas augmenté.

-Septembre 2010 : un habitant de Carrières sur Seine demande s'il peut bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux d'isolation acoustique ; la ville n'est pas dans le plan de gêne sonore de l'aéroport CDG, et par conséquent ne peut bénéficier de telles subventions.

-Avril 2011 : P.Sommier représentant les Ateliers de l'environnement de Saint Germain-en-Laye fait part de ses inquiétudes quant à l'enquête publique sur le projet de modification permanente de la circulation aérienne vers Roissy-Charles de Gaulle. Alain Gournac rappelle la vigilance de l'association et les interventions faites tant auprès de la DGAC, de l'ACNUSA, que de Madame La Ministre de l'environnement.

-Juillet 2011 : un Vésigondin se plaint de nouveaux survols bruyants au dessus de sa commune ; en réponse, la DGAC précise que les survols en configuration face à l'est sont depuis quelques semaines fréquents en raison des conditions météorologiques.

-Juillet 2011 : un habitant de Morainvilliers a constaté des survols plus fréquents au dessus de sa commune depuis le mois d'avril ; en réponse, la DGAC précise que les survols en configuration face à l'est sont depuis quelques semaines fréquents en raison des conditions météorologiques.

❖ **Participation des représentants de l'ACRENA à différentes instances de concertation et réunions d'informations.**

1) CCE Charles de Gaulle

Réunion du 4 mai 2010 où l'ACRENA est représenté par Jacques Myard ;

-Présentation de l'activité 2009 de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle :

*Baisse des mouvements de l'ordre de 6.2 % et de 4.9% pour les passagers et moins 11% pour le fret (crise économique, chutes de neige, éruption du volcan islandais)*

*La baisse de l'activité concerne plus les vols de jour 6h 22h (-6.2%) que les vols de nuit (-3.2%)*

-Point sur l'avancement des groupes de travail dans le cadre du rapport Dermagne ;

-Discussion sur les aides aux riverains en cours et sur deux études en cours.

*L'étude « survol » qui étudie l'impact sanitaire du trafic aérien en Ile de France est lancée mais son volet sanitaire est actuellement bloqué pour des obstacles méthodologiques, alors que son volet environnemental a été renforcé.*

*L'étude « débats » qui a pour objet de quantifier les effets du bruit des aéronefs sur la santé a été retardée. Elle sera lancée en janvier 2011 pour une durée de 6 ans.*

2) Réunion d'information organisée par l'ACNUSA en vue du projet de relèvement des altitudes :

Réunion du 30 juin 2010, où Sabine Brioulet et Sophie Dorothé Prouteau représentaient l'ACRENA.

*Selon le calendrier mis en place lors du Grenelle, l'année 2010 est marquée par la mise à l'étude du relèvement de 300 m des trajectoires d'approche sur les trois aéroports parisiens.*

*Ainsi, pour l'aéroport du Bourget l'altitude du point d'approche passera de 600 m à 900 m alors que pour Roissy, l'altitude du point d'approche passera de 1200 à 1500 m.*

*Ceci impliquera un recul du point d'interception ILS qui se situera à 20 km au lieu de 15 km actuellement, d'où une légère augmentation de l'enveloppe du territoire survolé notamment vers l'ouest (on ne connaît pas encore les communes qui pourraient être concernées).*

*Cependant le relèvement des trajectoires réduira le volume sonore perçu de l'ordre de 1 à 3 décibels.*

*Il est à noter qu'il n'y aura aucun accroissement du trafic consécutif à ces mesures.*

*Une simulation grandeur nature des trajectoires et de leur impact sur les populations a été menée début juin au Centre EUROCONTROL de Brétigny sur Orge.*

*Au cours du dernier trimestre 2010, la DGAC organisera des réunions départementales d'information sur ces nouvelles trajectoires et procédures d'approches.*

*Une enquête publique sera menée auprès des nouvelles populations concernées par ces changements de trajectoires, dès le début de l'année 2011.*

*Les modifications effectives pourraient de ce fait intervenir à l'automne 2011, c'est-à-dire avec environ 6 mois de retard par rapport aux premières prévisions de la DGAC.*

### 3) Comité interrégional de coordination pour la mise en œuvre des engagements du secteur aérien dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Réunion du 21 septembre 2010, où Laurent Richard représentait l'ACRENA

*Lors de cette réunion, c'est principalement le relèvement des trajectoires à l'arrivée à Orly qui a été abordé. Certaines associations, notamment le Parc Naturel Régional du Gâtinais, préféreraient l'augmentation de la pente d'arrivée sur Orly afin de ne pas provoquer de transfert de nuisances sur des populations qui n'étaient pas touchées jusqu'à présent.*

Réunion du 22 novembre 2010 : Sophie Dorothé Prouteau représentait l'ACRENA

*Le comité a abordé le relèvement des trajectoires pour l'aéroport Charles de Gaulle.*

*Geoffroy VILLE, chef de la mission environnement à la DGAC, a rappelé que l'objectif à atteindre était le relèvement de tous les point ILS d'Ile de France de 300 mètres. Il nous a fait remarquer que ce relèvement impliquera des changements de trajectoires, que globalement, dans les Yvelines, l'enveloppe des trajectoires se déportera du nord vers l'ouest. De nouvelles communes seront impactées par ces trajectoires et de ce fait subiront plus de survols. Cependant, comme ces survols seront à une altitude plus importante, ils seront moins bruyants que les survols précédents.*

*Dans les Yvelines, 18000 habitants seront survolés alors qu'ils ne l'étaient pas ou peu et 77000 personnes bénéficieront d'une forte réduction du bruit. Le nombre de vols traversant ces nouvelles zones n'a pas encore été défini avec précision par la DGAC.*

*Au cours du dernier trimestre 2010 la DGAC organisera des réunions départementales d'information sur ces nouvelles trajectoires et procédures d'approches.*

*Une enquête publique sera menée auprès des nouvelles populations concernées par ces changements de trajectoires, à la mi janvier 2011.*

#### 4) Création de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Le Bourget

Désignation de nos représentants à cette commission : Laurent Richard et Roger Vlieghe

##### **❖ Mise en concurrence en vue de la réalisation d'études acoustiques**

Pour la réalisation d'une étude avant le relèvement des altitudes d'interception des ILS, et une seconde à la suite de ce relèvement afin de comparer les niveaux sonores et les éventuelles modifications du trafic aérien, un appel d'offres a été lancé afin de retenir un bureau d'études acoustiques spécialisé.

Une réunion du bureau de l'ACRENA a eu lieu le 13 décembre dernier, reprenant l'ensemble de ces informations pour les membres du bureau.

Au regard des critères définis et des propositions faites par 5 sociétés, l'étude acoustique a été confiée à IMPEDANCE.

#### **Chronologie des actions et des participations de l'ACRENA aux instances de concertations concernant le projet de relèvement de 300 mètres de l'altitude des avions à l'approche de Roissy-Charles-de-Gaulle**

-Dès la fin de l'année 2010 et en début de l'année 2011, le projet de relèvement a été progressivement présenté par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) :

Réunion de présentation aux membres du bureau de l'ACRENA et aux parlementaires des Yvelines le 17 décembre 2010 :

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a souhaité proposer aux parlementaires des Yvelines et au bureau de l'Association des Communes pour la REDuction des Nuisances Aériennes dans l'Ouest Parisien (ACRENA) une réunion d'information sur le calendrier prévisionnel du relèvement et sur les modifications des trajectoires à l'approche de Roissy qu'implique ce relèvement.

Modification du projet initial de relèvement des altitudes

L'enquête publique qui devait démarrer au début de mois de février a été retardée d'un mois, suite à un amendement du projet présenté par la DGAC ; **celui-ci prévoyait un recul du point de convergence sur l'axe du doublet nord, en configuration face à l'est, ce qui entraînait une densification des survols dans la zone de la Confluence.** L'agglomération de Cergy-Pontoise était ainsi protégée au détriment du Conflanais, dont le survol s'aggravait.

**Pendant la période de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 2 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011, l'ACRENA et ses membres se sont opposés à ce projet amendé :**

Courriers adressés à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement ; à Patrick GANDIL, directeur de la Direction générale de l'Aviation Civile et à Mme Patricia LEMOYNE DE FORGES, Présidente de l'ACNUSA pour faire part de notre refus de ce projet.

Rendez-vous d'Alain GOURNAC, Président de l'ACRENA avec M.DE LA RUBIA le commissaire-enquêteur le 5 mars 2011 ;

Contribution de l'ACRENA sur le registre de l'enquête publique, exposant les raisons de notre désaccord face au projet amendé ;

De nombreuses motions ont été votées pour soutenir la position de l'ACRENA, notamment par les villes de Chanteloup-les-Vignes, Gaillon-sur-Montcient, Triel-sur-Seine, Saint-Germain-en-Laye, Andrésy et le Pecq ;

Rendez-vous d'Alain GOURNAC, Président de l'ACRENA avec Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement le 28 avril 2011 ;

Mai 2011 : avis favorable de la commission d'enquête pour le relèvement face à l'ouest et avis favorable assorti d'une réserve pour le relèvement face à l'est, (condition suspensive qui, si elle n'est pas levée, fait que l'avis est réputé défavorable) et de quatre recommandations :

« *La commission estime nécessaire de différer la décision ministérielle de mise en application du présent projet aux fins de **compléments d'études** dans les domaines suivants :*

1°) *La révision des trajectoires ; déplacement de la zone de forte concentration d'avions prévue au dessus de la zone très urbanisée de Cergy Conflans vers les zones rurales faiblement peuplées du nord-ouest de l'Ile de France.*

2°) *La suppression des mouvements de nuit ; à envisager entre 22 H et 7 H du matin.*

*L'adaptation et mise en œuvre résultant des nouvelles dispositions issues de ces compléments d'études sera précédée d'une nouvelle consultation publique privilégiant une plus large concertation, information et publicité des populations et collectivités directement concernées. »*

Les quatre recommandations étaient les suivantes : *mise en place progressive de la descente continue sur le doublet nord à partir de l'altitude de 1800m au lieu de 1200 mètres et descente à partir de 1500 mètres comme prévu sur le doublet sud (1) ; réalisation d'une étude d'impact aux fins de bilan général environnemental pour les populations (2) ; le renforcement des sanctions issues des infractions aux consignes de vol constatées dans les procédures d'approche au dessus de certaines communes, notamment celles des villes de la Confluence de Cergy-Conflans (3) ; préconisation à la DGAC de la mise en place d'un service de communication à la disposition des communes les informant au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet (4) ;*

9 juin 2011 : tenue de la CCE de Roissy-Charles-De-Gaulle

-Le relèvement, a donné lieu à une enquête publique qui vient de se terminer, il appartient à la CCE de Roissy CDG de donner son avis.

*Philippe ESNOL, représentant de l'ACRENA, et Maire de Conflans-Sainte-Honorine se félicite de savoir que le relèvement aujourd'hui proposé, l'est avec les réserves de la commission d'enquête publique, quant à l'atterrissage en configuration face à l'est.*

*Pour lui, reporter les nuisances sur des communes qui sont parmi les plus peuplées du secteur paraît être une mauvaise idée, si c'est en plus pour soulager des territoires qui sont quasiment ruraux.*

**Projet de relèvement adopté par la CCE en face à l'ouest et soumis à étude complémentaire en face à l'est conformément aux conclusions de l'enquête publique<sup>1</sup>.**

-Consultation sur le projet de réseau de décollage face à l'ouest la nuit

Une nouvelle trajectoire est envisagée qui consiste à déplacer le survol des avions en configuration de décollage face à l'ouest. L'objectif du projet consiste à éviter le survol des zones fortement urbanisées qui se trouvent dans ce secteur, entre minuit et 5 heures.

La mise en œuvre effective pourrait avoir lieu en mars 2012.

**Le projet est adopté<sup>2</sup>.**

*La séance est suspendue à 13 heures 20*

Reprise de séance de la CCE, mercredi 6 juillet 2011

*Reprise de l'Ordre du Jour, sous la présidence de M. Henri D'ABZAC, Sous-Préfet de Sarcelles, à la Préfecture de Région. Faute de quorum, la séance est suspendue.*

Reprise de séance de la CCE, mardi 12 juillet 2011

*Sous la présidence de M. Henri D'ABZAC, Sous-Préfet de Sarcelles ; la CCE délibère valablement même si, cette seconde fois, le quorum n'est pas atteint.*

**Avis de la CCE sur l'arrêté portant restriction d'exploitation sur l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle, la nuit.**

Il s'agit d'un arrêté d'interdiction la nuit entre 22 heures et 6 heures, qui porte sur les avions dont la marge, c'est-à-dire la performance acoustique rapportée à leur masse, est la moins bonne.

Cette mesure, à partir de 2012, s'appliquera pour les avions dont la marge est comprise entre 5 et 8 et, à partir de 2014, elle s'appliquera pour l'ensemble des aéronefs dont la marge est comprise entre 8 et 10.

1.352 vols sont concernés dès la mise en service de l'arrêté, c'est-à-dire dès 2012 par la restriction et seront remplacés par d'autres appareils.

Les avions concernés sont essentiellement des A310 en 2012 et, en 2014, les Fokker, quelques autres catégories d'A310 et quelques 737.

Cette mesure va bénéficier à environ 40.000 personnes.

**Le projet est adopté par la CCE<sup>3</sup>.**

**Avis de la CCE sur le projet de relèvement en configuration face à l'Est.**

La DGAC avait travaillé sur un premier projet, sur lequel il y avait eu une simulation et qui était présent dans le dossier public d'origine. G Ville en avait fait la présentation aux parlementaires des communes des Yvelines concernées, notamment lors d'une réunion organisée par l'ACRENA

---

<sup>1</sup> 23 voix pour, 5 contre et 16 abstentions

<sup>2</sup> 24 voix pour, 5 contre et 8 abstentions



La DGAC propose à la CCE de se prononcer sur le premier projet de relèvement.

**Le projet de relèvement est adopté par la CCE, en configuration face à l'est<sup>4</sup>.**

*Le 5 septembre 2011, avis favorable de l'ACNUSA au projet de relèvement des trajectoires d'arrivées face à l'Ouest à Roissy-Charles-de-Gaulle ; l'Autorité a souhaité souligner à cette occasion que le projet initial de modifications des procédures d'approche face à l'est de Roissy-Charles-de-Gaulle est d'un point de vue environnemental, meilleur que le projet soumis à enquête publique.*

*Le 10 novembre 2011, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'écologie et des transports annonce la mise en œuvre effective du relèvement d'altitudes de 300 mètres des avions à l'approche d'Orly et de Roissy à partir du 17 novembre ainsi que le déplacement des vols de l'ouest vers le nord à Roissy pour les décollages de minuit à 5 heures du matin à partir de mars 2012.*

**❖ Réalisation de la campagne de mesures de bruit (Montesson, Conflans-Ste Honorine, Chambourcy)**

-La synthèse des résultats de l'étude et la comparaison avec les campagnes précédemment réalisées a été présentée par Camille BALANCON, du cabinet d'Impédance au cours de cette assemblée.

A noter que l'ACNUSA a réalisé en novembre 2010 et en mars 2011 des campagnes de mesures dans les villes du Pecq, de Morainvilliers, de Poissy et de Sartrouville (et, plus généralement sur une vingtaine de sites en Ile-de-France) qui serviront d'état de lieux avant la mise en place du relèvement. Une campagne de mesures sera à nouveau conduite après la mise en place effective du relèvement d'altitude.

**❖ Adhésion de la ville de la Villennes-sur-Seine à l'ACRENA, par délibération de son Conseil municipal en date du 19 mars 2011.**

Alain Gournac fait procéder au vote concernant le rapport moral de l'association qui est approuvé à l'unanimité.

*Pour : 29 - Contre : 0 - Abstentions : 0*

**PROJETS DE L'ACRENA POUR L'ANNEE 2012**

Alain GOURNAC présente les projets pour l'année 2012 de l'ACRENA :

**-Réalisation d'une nouvelle étude acoustique** dans les communes de Montesson, Chambourcy et Conflans-Sainte-Honorine, qui permettra d'évaluer la réduction des nuisances sonores engendrée par le relèvement d'altitude pour les populations concernées.

---

<sup>3</sup> 26 voix pour, 1 contre et 3 abstentions

<sup>4</sup> 26 voix pour, 3 contre et 2 abstentions

**-Poursuivre notre action afin de généraliser la descente en profil continu.**

**-Proposition d'adhésion à BRUITPARIF** association créée en 2004 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France ; cette adhésion nous permettra de bénéficier des informations et des études réalisées en matière de nuisances aériennes, complétant ainsi nos études.

-Franck BARRAUD demande à ce que les résultats de l'étude acoustique réalisée sur 4 jours dans les communes de Montesson, Chambourcy et Conflans-Sainte-Honorine soient lus et pris en compte à la lumière des résultats obtenus tout au long de l'année par la station mise en place dans le cadre du réseau RUMEUR de BruitParif, et d'éventuelles autres études dont nous aurions connaissances qui auraient été réalisées à Conflans-Sainte-Honorine.

Le projet est mis au vote par Alain Gournac :

*Pour : 29 - Contre : 0- Abstentions : 0*

*Les projets d'actions 2012 de l'association sont approuvés.*

### **COMPTE RENDU FINANCIER PRESENTE PAR ROGER VLIEGHE TRESORIER DE L'ACRENA**

>> Voir Annexe n°3 : Comptes annuels 2010-2011 et budget prévisionnel 2012

Il a été prévu dans le budget prévisionnel de l'année 2012, 7850€ pour réaliser une nouvelle étude acoustique, qui sera programmée dans le courant du printemps afin de déterminer la réduction des nuisances aériennes sur les 3 points yvelinois mesurés (Conflans-Sainte-Honorine, Montesson, Chambourcy).

Il est convenu de ne pas faire appel à cotisation pour l'année 2012, l'état de la trésorerie le permettant.

*Pour : 29 - Contre : 0- Abstentions : 0*

*Le budget est voté à l'unanimité*

>> **Départ de Jean-François BEL,**

- Joël Caravero, maire-adjoint à Louveciennes, demande comment répondre aux Louveciennois qui l'interrogent sur des survols bruyants au-dessus de sa commune ? Alain GOURNAC rappelle à l'ensemble des délégués qu'ils peuvent adresser leurs requêtes auprès de l'ACRENA, en précisant le jour et l'heure du survol bruyant constaté. L'ACRENA se charge ensuite de relayer leurs demandes auprès de la DGAC et d'obtenir les informations concernant le survol.

-M.Robert Bellemin, Maire adjoint de la ville d'Andrésy précise qu'il y a quelques années, Bruitparif avait demandé à installer une station de mesures sur les coteaux, mais que les mesures sur cette période ont été rendues difficiles par la configuration météo, et par conséquent l'étude a été peu concluante. Il précise qu'il a la semaine suivante trois réunions de quartier à Andrésy, et qu'il nous fera part du ressenti des riverains.

>> **Départ de Franck BARRAUD**

-Jacques Franquet, Conseiller municipal représentant La celle St Cloud demande si l'ACRENA traite des nuisances sonores engendrées par les hélicoptères ? Alain GOURNAC précise que ce n'est pas le cas, mais que l'ACRENA peut y réfléchir.

## >> Reprise de l'intervention de la DGAC

-Geoffroy Ville précise qu'en prévision du relèvement, conformément aux engagements pris en CCE, des stations de mesures ont été installées par la DGAC et en particulier sur la ville de Conflans-Ste-Honorine.

Il aborde ensuite les mesures qui figuraient au rapport Dermagne et qui ont été mises en place depuis 2011

-En cœur de nuit, les avions décollent en bout de piste pour avoir le maximum de distance pour pouvoir prendre rapidement de l'altitude, c'était une mesure demandée par les riverains des aéroports.

-Depuis juillet 2011, lorsque le vent est calme, l'aéroport bascule en configuration face à l'Ouest de préférence, ce qui permet de réduire les nuisances sonores pour les riverains.

Une mesure a été proposée par deux députés (MM Chartier et Paternotte) : en cœur de nuit, en configuration face à l'Ouest, les décollages se font dorénavant vers le nord de l'Ile de France pour éviter le survol de l'ouest parisien où la population est plus dense. Le doublet nord est utilisé de préférence au doublet sud.

Geoffroy Ville aborde ensuite la question de la descente continue.

Le calcul des trajectoires selon le modèle londonien est en train d'être mis en place. En configuration face à l'est la descente serait continue à partir de 4000 pieds sur le doublet nord et de 5000 pieds sur le doublet sud, pour Roissy (nb : 2500 pieds pour Londres). On espère une publication pour 2012. Des tests sont en mis en place à Roissy, Orly et Strasbourg. Il existe aussi un projet au niveau Européen, le projet CESAR, qui supprimerait les paliers en dessous de 5000 pieds.

-Michel Pons, premier maire-adjoint de Villennes-sur-Seine, se dit impressionné par la qualité du travail réalisé tant par la DGAC que l'ACRENA et demande en quoi la descente continue est-elle moins gênante que la procédure actuelle.

Geoffroy Ville explique qu'en descente continue, les avions volent sur l'énergie acquise, les moteurs tournent au ralenti ; l'avion ne se freine pas dans la descente, il y a donc à la fois moins de pollution et moins de bruit.

### Applaudissements nourris pour la DGAC et son action en 2011.

L'assemblée n'ayant plus de questions, Alain Gournac lève la séance à 19h45 et remercie les participants de leur présence et de leur attention

Procès verbal certifié conforme aux délibérations de l'assemblée générale,

Alain GOURNAC

Président de l'ACRENA